

Conférence des  
présidents d'université

103, bld Saint Michel  
75005 Paris  
01 44 32 90 00  
www.cpu.fr

Monsieur Mounir Mahjoubi  
Secrétaire d'Etat chargé du Numérique  
Hôtel de Broglie  
35 rue Saint Dominique  
75007 - Paris

Paris, le 2 juin 2017

CPU/GR/CR/TM/2017. 124

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Conférence des présidents d'université (CPU), je tiens à vous féliciter pour votre nomination en tant que Secrétaire d'état chargé du numérique. Nous nous réjouissons que le numérique fasse l'objet d'un périmètre ministériel bien identifié, montrant ainsi qu'il a une importance stratégique sur le plan technologique, économique, social et culturel pour la Nation.

A l'occasion de son colloque annuel à Strasbourg en 2015, qui envisageait les effets du numérique sur l'enseignement supérieur et la recherche et lors de celui de Caen en 2016, centré sur la formation du citoyen dans un monde numérisé, la CPU a affirmé son choix de faire du numérique un axe fort de sa politique et a fait un certain nombre de propositions adressées aux pouvoirs publics concernant notamment la maîtrise des données de la recherche et de la formation, l'open science, le développement de la recherche sur les humanités numériques et de la culture numérique, l'appropriation par les enseignants de l'outil numérique au service d'une pédagogie renouvelée.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont des acteurs majeurs de la transition numérique, en ce qu'ils produisent du savoir portant les innovations numériques, forment les citoyens d'un monde digitalisé et réfléchissent aux effets sociétaux du numérique. En tant qu'institutions, ils s'adaptent aussi aux évolutions induites par le numérique. Leur gestion intègre de manière croissante le processus de dématérialisation, ils s'attachent à favoriser les systèmes d'information interopérables, ils aménagent leurs locaux pour s'adapter aux nouvelles pratiques et sociabilités étudiantes déterminées par l'usage généralisé des outils numériques.

L'enseignement supérieur et la recherche prennent ainsi toute leur place dans cette mutation civilisationnelle. En effet, alors qu'elle doit s'adapter aux évolutions induites par la généralisation des usages numériques et à l'afflux de données qui en découle, l'Université est la mieux à même d'initier le changement technologique et d'analyser et penser les conséquences multiformes de ce changement sur les organisations et les comportements, pour proposer de nouveaux usages et de nouvelles pratiques. Dès lors, l'université est en mesure d'assurer un rôle d'expert et de prescripteur auprès des pouvoirs publics et de la société.

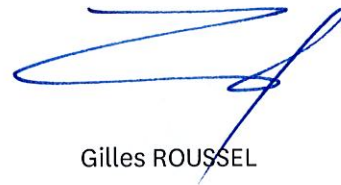
Ces dernières années, la CPU a développé sa réflexion, en liaison étroite avec les acteurs sociaux et économiques concernés, notamment avec le Conseil National du Numérique que vous avez présidé. Cela l'a conduite à être partie prenante de l'élaboration de la Loi pour une République numérique, en particulier à travers son action pour le développement de la science ouverte et en faveur des dispositions relatives au « *text and data mining* ». L'annulation de cette dernière mesure par le Conseil d'Etat pour non-conformité aux textes européens suscite d'ailleurs une certaine inquiétude, qu'une réaffirmation par le nouveau gouvernement des orientations prises en matière d'Open science serait de nature à dissiper.

La CPU a également noué un partenariat fort avec les milieux professionnels du numérique pour, d'une part, mieux répondre à la nécessité de former à de nouveaux métiers et, d'autre part, tenir compte des évolutions des professions existantes et de leur numérisation croissante. Comme vous le savez sans doute, la CPU a été l'un des initiateurs de la Grande Ecole du Numérique.

Pour autant, il est bien évident que la transition numérique dans l'enseignement supérieur et la recherche ne saurait advenir à moyens constants. Quels que soient les effets dynamisants des financements sur appels d'offre, notamment dans le cadre du PIA, quelles que soient l'inventivité et la créativité – bien réelles – des acteurs dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la transition numérique ne peut faire l'économie d'un financement à la hauteur des enjeux, traduction d'une politique réellement volontariste de l'Etat en la matière. L'importance des défis à relever mérite un effort soutenu de la Nation. Il faut aussi que l'Etat assure une coordination avec les Régions, notamment sur les projets d'équipements numériques lourds. Enfin, il serait souhaitable que l'ensemble des contrats Etat-Région intègre un volet numérique.

Nous restons à votre disposition pour dialoguer avec vous sur tous ces points et développer ainsi les conditions d'un échange fructueux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes respectueuses salutations.



Gilles ROUSSEL

Président de la CPU